



COMMISSION DES COMPETITIONS JEUNES

PROCÈS-VERBAL N°24

Réunion électronique du 19/ 01 / 2026

Présents : MOMBARD Martine, REBOULLET Mathilde, BRESSON Claude, BARRE Julien, DE BURINE Luc, GAYFFIER Ludovic, AUBERT Philippe.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Correspondances :

Nous vous rappelons que seules les correspondances émises depuis les messageries officielles (n°affiliation@laurafoot.net) des clubs sont prises en compte par la Commission.
Nous invitons également les clubs à utiliser ces messageries pour leurs échanges.

REGLES DE NOMMAGE DES OBJETS DES MESSAGES :

Objet : CAT-Compétition (Coupe ou championnat, on indiquera le niveau et poule) Date Match N°xxxxxxxx – Equipes.

Exemples :

Objet : U15 Coupe PESTRE Tour 1 du 19/10/2025 Match n° xxxxxxxx CLUB 1 – CLUB 2

Objet : U15 D2 Poule B du 08/11/2025 Match n° xxxxxxxx CLUB 1 – CLUB 2

HORAIRES

| Catégories | Horaire Légal | Plages Autorisées |
|------------|----------------|----------------------|
| U7 | Samedi 10h00 | Samedi 09h30-11h00 |
| U9 | Samedi 13h30 | Samedi 12h30-15h00 |
| U11 | Samedi 10h00 | Samedi 09h30-11h00 |
| U13 | Samedi 13h30 | Samedi 12h30-15h00 |
| U15 | Dimanche 10h00 | Dimanche 09h30-11h30 |
| U17 | Samedi 15h00 | Samedi 14h00-16h00 |
| U20 | Samedi 15h00 | Samedi 14h00-16h00 |

Horaire Légal : C'est l'horaire officiel qui est affiché, et qui si aucun club ne se manifeste, sera l'horaire de la rencontre.

Horaire Autorisé : C'est l'horaire qui nécessite la saisie via FOOTCLUBS par le club recevant modifiant son horaire Légal. L'horaire autorisé est défini par une plage de possibilités que peut utiliser le club recevant pour organiser sa gestion et son planning des rencontres. Dans ce cas, il n'y a besoin ni de l'accord du District, ni du club visiteur.



Horaire négocié : C'est l'horaire qui a été convenu par les 2 clubs par écrit ou par FOOTCLUBS et qui sera soumis à la Commission concernée pour accord définitif.

Périodes pour les demandes de modifications des dates de rencontres :

Période Verte : Jusqu'à J-21 inclus, l'horaire est à choisir dans la plage horaire autorisée et ne nécessite pas l'accord du club visiteur.

Période Orange : De J-20 à J-13 inclus, l'horaire est à choisir dans la plage horaire autorisée et nécessite l'accord des 2 clubs. La demande doit être faite via FOOTCLUBS et sera validée par la Commission concernée après validation des 2 clubs.

Période Rouge : A partir de J-12, la demande doit être faite par mail à la Commission concernée. La décision de validation reviendra à la Commission au vu du motif sérieux et validé.

En dehors des horaires officiels ou autorisés, les horaires négociés devront être validés par les 2 clubs quelle que soit la période à laquelle la demande a été faite. Dans le cas d'un horaire négocié, même en période verte, l'accord des 2 clubs sera obligatoire.

Les demandes de modifications des horaires doivent être faites via FOOTCLUBS lorsqu'on se trouve en période verte ou orange. Le club visiteur peut solliciter le club recevant pour changer d'horaire. Si accord, le club recevant devra en faire la demande via FOOTCLUBS.

Désormais les demandes de modifications de date et/ou heure des rencontres n'ayant pas accompli le parcours « demande + accord du club sollicité » dans le délai imparti seront rejetées par l'application de gestion. Les clubs recevront une notification de REFUS généré par l'automate. Nous invitons les clubs à suivre le cheminement des demandes et à anticiper le plus possible ces changements. Un appel téléphonique en amont entre clubs devrait faciliter le traitement.

En période hivernale, les rencontres programmées après 14h30 doivent répondre aux exigences de la classification de l'éclairage pour la compétition concernée.

TOURNOIS

Responsable : Philippe AUBERT, Mob : 06 80 92 81 87.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Rappel :

Les tournois ou rencontres organisés avec des équipes étrangères doivent faire l'objet d'une demande d'autorisation à la Ligue (conformément à l'article 176 des Règlements Généraux).

Cette procédure s'applique également aux clubs invités à participer à des tournois ou des rencontres à l'étranger (conformément à l'article 179 des Règlements Généraux).

Demandes autorisation :

Pour toutes les organisations les clubs se référeront aux éléments en ligne sous l'arborescence :
PRATIQUES / TOURNOIS CLUBS / REFERENCE TOURNOIS

Pour présenter les demandes d'autorisation de tournois, les clubs utiliseront et se référeront aux documents en ligne :



DECLARATION :

<https://drome-ardeche.fff.fr/wp-content/uploads/sites/103/2024/09/Demande-autorisation-Tournoi-1.pdf>

REFERENCES :

<https://drome-ardeche.fff.fr/wp-content/uploads/sites/103/2024/10/Reference-tournois-DDAF.pdf>

TOURNOIS AUTORISES :

FC PLATEAU ARDECHOIS (Futsal) :

U9 le 21 Février 2026,
U11 le 20 Février 2026,
U13 le 21 Février 2026.

FC PLATEAU ARDECHOIS:

U15 le 01 Mai 2026.

RC MAUVES :

U9 à 8 le 30 Mai 2026,

RC MAUVES :

U7 le 20 Juin 2026,
U9 le 20 Juin 2026,
U11 le 20 Juin 2026,
U15 le 20 Juin 2026.

U7

Responsable : Martine MOMBARD, Mob : 06 14 79 84 22.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

PREPARATION PHASE PRINTEMPS :

AGENDA FOOT ANIMATION :

Les planifications actuellement en ligne sont susceptibles d'évolution, compte tenu des demandes de modifications traitées durant la période courant jusqu'à 30 Janvier 2026. La mise à jour se fait en temps réel merci de le consulter le mardi avant chaque plateau (retrait ou ajout d'équipe, changement de lieu de plateau, modification d'horaire après accord de l'ensemble des clubs).

Prochains Plateaux : Samedi 28 Février 2026 à 10h00.

U9

Responsable : Martine MOMBARD, Mob : 06 14 79 84 22.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

PREPARATION PHASE PRINTEMPS :

AGENDA FOOT ANIMATION :

Les planifications actuellement en ligne sont susceptibles d'évolution, compte tenu des demandes de modifications traitées durant la période courant jusqu'à 30 Janvier 2026. La mise à jour se fait en temps réel



merci de le consulter le mardi avant chaque plateau (retrait ou ajout d'équipe, changement de lieu de plateau, modification d'horaire après accord de l'ensemble des clubs).

Prochains Plateaux : Samedi 28 Février 2026 à 13h30.

U11

Responsable : Julien BARRE, Mob : 06 49 63 12 81.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Horaire de pratique : Samedi 10h00.

Prochains Plateaux : Samedi 28 Février 2026 à 10h00.

U13

Responsable : Mathilde REBOULLET, Mob : 06 08 82 29 55 (**joignable hors horaires de bureau**)

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Calendriers Coupes U13 :

FESTIVAL PITCH U13 : ½ finales le 28/02/2026 (Les clubs retenus pour le CRITERIUM anticiperont au 31 Janvier 2026). Finales départementales le 28/03 2026.

Coupe Koesio Charles André : Tour 3 le 24/01/2026, Tour 4 le 28/02/2026. Tour 5 le 28/03/2026. ½ finales le 16/05/2026. Finale le 13/06/2026.

U13D1 :

Comme suite à la fin de la compétition U13D1 Phase 1, ce dernier week-end, nous vous prions de bien vouloir noter le nom des équipes qui sont proposées à la participation au CRITERIUM U13 de la LAuRAFoot pour la saison 2025-26 :

- OL VALENCE (549145),
- OL SALAISE RHODIA (594465),
- AS SUD ARDECHE Foot (550020),
- US DAVEZIEUX VIDALON (509197),
- FC MONTELIMAR (528941),
- US MONTELIMAR (500355),
- US MOURS (522881).

Cette liste est soumise à l'approbation de la LAuRAFoot selon ses règlements.

U13 2é Phase :

Les calendriers de la 2é phase sont en ligne.

U13D6 Poule 6 : Compte tenu du nombre d'équipes réduit à 6, un nouveau calendrier sur 10 journées est en ligne.



U15

Responsable : Luc de BURINE, Mob : 06 89 55 99 95.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Horaires de pratique : Dimanche 10h00.

Situation du club ATHLETIC FOOT CEVENNES :

A l'issue de la première Phase de brassage et compte tenu des classements les clubs sont priés de noter les nouvelles numérotations des équipes de l'ATHLETIC FOOT CEVENNES :

U15 Brassage poule I : ATHLETIC FOOT CEVENNES 1 évoluera en U15D4 Poule C et devient ATHLETIC FOOT CEVENNES 2 pour le championnat.

U15 Brassage poule J : ATHLETIC FOOT CEVENNES 2 évoluera en U15D3 Poule C et devient ATHLETIC FOOT CEVENNES 1 pour le championnat.

Coupe JP QUINTIN :

1/8é de finales programmées le 25/01/2026. Le tirage est en ligne.

1/4 de finales programmées le 05/04/2026.

1/2 de finales programmées le 19/04/2026.

Finale le 13/06/2026 ou 14 /06/2026. Date modifiée suite à actualité FFF.

A noter : A compter des ¼ de finales, 3 arbitres seront désignés sur les rencontres.

Coupe Gilbert PESTRE :

Tour de cadrage :

AS PIERRELATTE – ES MALISSARD du 18/01/2026 :

- Cette rencontre non jouée le 18/01/2026 est reprogrammée le 25/01/2026.

- Le vainqueur de cette rencontre jouera contre LARANGE SERVES le 08/02/2026 (ordre à déterminer).

1/8é de finales programmées le 25/01/2026.

1/4 de finales programmées le 05/04/2026.

1/2 de finales programmées le 19/04/2026.

Finale le 13/06/2026 ou 14 /06/2026. Date modifiée suite à actualité FFF.

A noter : A compter des ¼ de finales, 3 arbitres seront désignés sur les rencontres.

U15D2 Poules B :

Retour Commission des règlements, réunion du 13/01/2026 :

Match n°53739113, FC Bourg les Valence 1 / Ent. Usvj Fcv 1, U 15 D2 poule B du 14/12/2025.

Match perdu par pénalité à l'équipe FC BG Les Valence pour en reporter le gain à l'équipe de l'US Vallée du Jabron.

En application des articles 16 des Règlements du District :

Fc Bourg les Valence 1: - (moins) 2 points ; 0 but



Ent. Usvj / Fcv 1 : 3 points ; 3 buts

U15D3, U15 D4 et U15 D5 :

Les calendriers sont en ligne.

A noter, le niveau U15D5 comporte 3 poules de 8 équipes et une poule de 9 équipes (Intégration de US BAS VIVARAIS 2 dans la poule D) selon un calendrier spécifique.

Les parutions sont effectuées sous réserves d'éventuelles procédures en cours.

U15 D5 Poule A:

Forfait Général : FC RAMBERTOIS 2.

U17

Responsable : Claude BRESSON Mob : 06 70 03 20 57.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Horaire de pratique : Samedi 15h00.

RAPPEL : Les FMI ou feuilles de rencontres papier doivent être transmises dans les 24h qui suivent la fin de rencontre.

Coupe VIVIER BOUDRIER :

2ème tour :

Ent S CHOMERAC - AS ST MARCELLOISE 1 du 17/01/2026.

- Cette rencontre non jouée le 17/01/2026 est reprogrammée le 24/01/2026.

- Le vainqueur de cette rencontre jouera contre FC MUZOLAIS le 07/02/2026 (ordre à déterminer).

1/8é de finales programmées le 24/01/2026. Tirage en ligne.

1/4 de finales programmées le 04/04/2026.

1/2 de finales programmées le 18/04/2026.

Finale le 13/06/2026 ou 14 /06/2026. Date modifiée suite à actualité FFF.

A noter : A compter des ¼ de finales, 3 arbitres seront désignés sur les rencontres.

CHAMPIONNAT :

L'équipe qui a déclaré « Forfait » lors d'une rencontre « aller », se déplacera automatiquement lors de la rencontre « retour », conformément à l'article 82 des règlements sportifs.

U17 D2 :

Poule A – Rencontres du 15/11/2025 :

FOOT MONT PILAT / GF HERMITAGE TOURNON est reportée au 07/02/2026.

ANNONAY FC / Ent BOULIEU BOURG est reportée au 24/01/2026.

OL SALAISE RHODIA / US VAL D'AY est reportée au 24/01/2026.



U17 D3 et D4 :

IMPORTANT : Les trois poules (10 équipes) du niveau D3 et les trois poules (2 poules à 10 et 1 poule à 8) niveau D4 sont en ligne. A noter l'inscription d'une 2 ème équipe FC MONTELIMAR, en D4.

Situation du club US MONTELIER :

A l'issue de la première Phase de brassage et compte tenu des classements les clubs sont priés de noter les nouvelles numérotations des équipes de US MONTELIER :

U17 Brassage poule F : US MONTELIER 2 évoluera en U17D3 Poule B et devient US MONTELIER 1 pour le championnat.

U15 Brassage poule J : US MONTELIER 1 évoluera en U17D4 Poule B et devient US MONTELIER 2 pour le championnat.

Les parutions sont effectuées sous réserves d'éventuelles procédures en cours.

U20

Responsable : Claude BRESSON Mob : 06 70 03 20 57.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Horaire de pratique : Samedi 15h00.

RAPPEL : Les FMI ou feuilles de rencontres papier doivent être transmises dans les 24h qui suivent la fin de rencontre.

U20 - Coupe G. ETIENNE : Le tirage 1/8é de finales programmées le 24/01/2026 est en ligne.

1/4 de finales programmées le 04/04/2026.

1/2 de finales programmées le 18/04/2026.

Finale le 13/06/2026 ou 14 /06/2026. Date modifiée suite à actualité FFF.

A noter : A compter des ¼ de finales, 3 arbitres seront désignés sur les rencontres.

CHAMPIONNAT :

L'équipe qui a déclaré « Forfait » lors d'une rencontre « aller », se déplacera automatiquement lors de la rencontre « retour », conformément à l'article 82 des règlements sportifs.

Informations U20D1 :

Les clubs sont priés de prendre en compte l'information ci-dessous :

Entente US DAVEZIEUX – ES BOULIEU, Entente US MONTELIER -FC CHABEUIL, Entente AS BERG HELVIE – OL RUOMS :

Toutes les rencontres de ces équipes seront désormais rétablies dans l'application pour la gestion des compétitions. Les FMI sont applicables pour toutes les rencontres de ces ententes.



U20D2 :

Poule B – Rencontre du 15/11/2025

ANNONAY FC / FC DU CHATELET est reportée au 24/01/2026.

Retour Commission des règlements, réunion du 13/01/2026 :

Match n° 54495761 : FC Eyrieux Embroye 21 / US Vallée du Jabron 21, U 20 D2 poule A du 13/12/2025
match perdu par pénalité à l'US Vallée du Jabron pour en reporter le gain à l'équipe du FC Eyrieux Embroye 21.

En application des articles 16 des Règlements du District :

Fc Eyrieux Embroye 21: 3 points ; 3 buts

US Vallée du Jabron 21 : - (moins) 2 points ; 0 but



AGENCE NATIONALE
DU SPORT

- LA
DRO
ME -
LE DÉPARTEMENT

Ardèche
LE DÉPARTEMENT